




AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 493-2024
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le *Règlement n° 493-2024 (Règlement relatif à l'imposition de la taxe foncière générale et établissant la compensation pour divers services municipaux de la Ville de Windsor pour l'année 2025)* était adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024.

L'objet du *Règlement n° 493-2024* est d'imposer, pour l'année fiscale 2025, les taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories y étant établies, lesdits taux étant imposables sur la valeur et selon les catégories d'immeubles, telles qu'inscrites au rôle d'évaluation en vigueur ainsi que d'imposer une compensation pour divers services municipaux pour l'année 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.


Fait à Windsor,
Ce 18 décembre 2024


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 18 décembre 2024, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 18 décembre 2024


M^e Edwin John Sullivan
Greffier